

**Bruxelles, le 18 février 2025  
(OR. en)**

**5712/25**

**ECOFIN 94  
UEM 44  
SOC 30  
EMPL 25**

### **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5711/25
Objet:	Rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte – Conclusions du Conseil (18 février 2025)

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil concernant le rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, approuvé par le Conseil "Affaires économiques et financières" le 18 février 2025.

## RAPPORT 2025 SUR LE MECANISME D'ALERTE

– Conclusions du Conseil –

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. SOULIGNE que la croissance économique a repris à un rythme modéré dans l'UE et que l'inflation a été réduite; NOTE des trajectoires de croissance divergentes d'un État membre à l'autre et des hausses variables des niveaux de prix globaux; SOULIGNE que le marché du travail tendu de l'UE a continué de créer des emplois au cours des dernières années. La croissance de la productivité du travail a quelque peu ralenti, tandis que les coûts salariaux unitaires ont augmenté à un rythme soutenu dans la plupart des pays; MET L'ACCENT sur le fait que l'environnement macroéconomique et géopolitique reste difficile et incertain, et comporte le risque d'effets hétérogènes sur les déséquilibres macroéconomiques entre les États membres;
2. SOULIGNE l'importance que revêt la poursuite de la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques afin de détecter, prévenir et corriger les déséquilibres qui ont un effet préjudiciable, ou qui sont susceptibles d'avoir un effet préjudiciable, sur le bon fonctionnement de l'économie d'un État membre ou de l'Union économique et monétaire, ou de l'Union dans son ensemble; SE FÉLICITE du rapport 2025 sur le mécanisme d'alerte, qui lance le quatorzième cycle annuel de mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
3. SE FÉLICITE de l'analyse de qualité figurant dans le rapport sur le mécanisme d'alerte, qui met l'accent sur les États membres, ainsi que de la visibilité constante des dimensions de l'UE et de la zone euro dans le rapport; SOULIGNE que le rapport s'appuie sur la réglementation inchangée de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques et sur la lecture économique par la Commission des données pour 2023 du tableau de bord récemment révisé, interprétées de manière prospective; RECONNAÎT que les prévisions sont incertaines et qu'il est important de tenir compte des variables de stock et de flux dans l'analyse;

4. SOUSCRIT LARGEMENT à l'analyse effectuée dans le rapport sur le mécanisme d'alerte au sujet de l'évolution des déséquilibres macroéconomiques, ainsi que des risques émergents; RECONNAÎT que, bien que l'inflation des prix à la consommation ait ralenti, des divergences importantes subsistent entre les États membres en ce qui concerne la dynamique des prix, même si leur ampleur est moindre par rapport au pic enregistré en 2022; RECONNAÎT qu'au cours des dernières années, un certain nombre d'États membres ont enregistré de fortes hausses de leurs niveaux de prix et de coûts, qui présentent un risque pour leur compétitivité; RECONNAÎT toutefois que ce risque doit également être évalué à la lumière de l'évolution de leur compétitivité hors coûts, qui doit être améliorée dans l'ensemble de l'UE;
5. RECONNAÎT que les ratios d'endettement du secteur des entreprises et des ménages ont continué de baisser fortement en 2023, même si cela s'explique principalement par l'effet de l'inflation élevée sur le dénominateur, tandis que les flux de crédit se sont atténués ou se sont contractés dans de nombreux États membres. Cet effet de dénominateur devrait s'atténuer au fur et à mesure que l'inflation et la croissance nominale ralentissent; PREND ACTE de l'augmentation des coûts d'emprunt entre 2022 et 2024 et de la réduction des taux d'intérêt depuis la mi-2024; SOULIGNE que l'investissement des entreprises reste faible, mais qu'il devrait se redresser avec le renforcement de la demande et à l'amélioration des conditions de financement et des conditions-cadres; RECONNAÎT que, dans plusieurs États membres, les prix de l'immobilier demeurent élevés et que les taux de croissance augmentent à nouveau après une certaine modération en 2023; MET L'ACCENT sur la résilience dont n'a cessé de faire preuve le secteur bancaire de l'UE, les prêts non performants demeurant rares;
6. CONSTATE que l'investissement public a augmenté dans la plupart des États membres; SALUE le fait que les ratios de la dette publique aient continué à diminuer en 2023, y compris dans la plupart des pays fortement endettés, tout en restant supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie dans de nombreux États membres; RECONNAÎT que le désendettement du secteur public était principalement dû à la forte croissance du PIB nominal induite par une inflation élevée et qu'il devrait se modérer en raison de la baisse de l'inflation et de la croissance nominale; MET L'ACCENT sur les interactions potentielles entre les différentes variables macroéconomiques;

7. NOTE que, en 2023, les balances courantes se sont renforcées dans presque tous les États membres, principalement sous l'effet de l'affaiblissement du choc des prix de l'énergie et de la modération de la demande, tout en restant inférieures aux niveaux suggérés par les fondamentaux dans de nombreux États membres; MET EN ÉVIDENCE l'accroissement des divergences entre les États membres, en raison de hausses plus fortes de la balance courante dans certains pays créditeurs nets combinées à d'importants déficits de la balance courante dans d'autres pays plus marqués qu'avant la pandémie; RECONNAÎT que, en 2023, les positions extérieures globales nettes ont continué de s'améliorer dans presque tous les États membres, mais que la dette extérieure nette pourrait recommencer à augmenter; RECONNAÎT que la forte amélioration des positions extérieures globales nettes des débiteurs nets a entraîné un rééquilibrage unilatéral des positions extérieures au sein de la zone euro;
8. PREND ACTE de l'intention de la Commission de préparer des bilans approfondis pour neuf États membres qui ont été identifiés comme présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs en 2024, ainsi que pour un autre État membre présentant un risque de nouveaux déséquilibres; DEMANDE la publication des bilans approfondis au début du printemps;
9. DEMANDE une mise en œuvre efficace de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de gouvernance économique réformé, intégré dans le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques; SOULIGNE que la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques devrait fonctionner en cohérence avec le nouveau cadre budgétaire; SOULIGNE la nécessité d'adopter une vision globale de tous les déséquilibres macroéconomiques et de leurs interactions et APPELLE à poursuivre les travaux d'analyse; SOULIGNE que la prise de mesures en temps utile est essentielle pour une UE résiliente, y compris la mise en œuvre de réformes et d'investissements visant à donner suite aux recommandations par pays dans le cadre du Semestre européen;
10. SOULIGNE que la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques renforcent la capacité des États membres à réagir face aux chocs et favorisent la convergence économique; MET EN EXERGUE le fait que la réduction de tous les déséquilibres contribue à la résilience globale de l'économie de l'Union et peut avoir des retombées positives dans l'ensemble de l'UE.